

ARRETÉ MUNICIPAL N° 2022 – 174

Objet : Réglementation temporaire de la circulation, rue de Pakoslaw

Nous, Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant les travaux de repérage d'amiante dans les enrobés, rue de Pakoslaw envisagés par l'entreprise SOCOTEC DIAGNOSTIC, dont le siège social se situe à Dardilly (Rhône) ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SOCOTEC DIAGNOSTIC de Dardilly (Rhône) afin de rétrécir la chaussée et de mettre en place une circulation alternée, rue de Pakoslaw du mercredi 22 juin 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus ;

Arrêtons

Article I : La chaussée sera rétrécie et une circulation alternée par feux tricolore sera mise en place, rue de Pakoslaw, du mercredi 22 juin 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus.

Article II : Les dispositions visées à l'article précédent ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours, du SMEOM, des services techniques municipaux et des riverains de la rue.

Article III : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par l'entreprise SOCOTEC DIAGNOSTIC de Dardilly (Rhône).

Article IV : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article V : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moul't-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val ès dunes
- Monsieur le Président de O'Tri de Moul't-Chicheboville
- Monsieur le Directeur de Keolis Calvados (bus verts)
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SOCOTEC DIAGNOSTIC de Dardilly (Rhône)
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des Travaux, de la Voirie et des services techniques
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie de Moul't-Chicheboville

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.



Fait à Moul't, le 15 juin 2022

Coralie ARRUEGO
Maire de Moul't-Chicheboville